

Compte rendu conseil municipal de 08/04/2024

Présents :

André Quemain, Laurene Bonnardel, Alain Huber, Marie Claire Prach, Martine Vernay, Irène Chevallier, Thierry Camu, Julie Vernay, Valérie Bascop, Gérard Micoud, Lionel Fiegel, Aurélien Willem, Rose-Ange Tolly

Absents :

Nicolas Bury, Laura Solnon

André Quemain demande à rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Démission de Laura Solnon.
- Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique – programme ISERENOV

Vote : 13 voix pour : demande de rajout de 2 délibérations validée à l'unanimité

*Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2024 :

Vote : 12 voix pour 1 contre (Aurélien WILLEM)

*Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2024 :

Vote : 13 voix pour : Compte rendu validé à l'unanimité

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente les documents budgétaires

* COMPTE DE GESTION 2023 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	96 979.04€	86 476.33€
Recettes	120 282.18€	98 938.53€
Résultats reportés N-1	0.00€	-31 560.97€
Résultats de clôture	23 303.14€	-19 098.77€

Vote : 13 voix pour : COMPTE DE GESTION 2023 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT) FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT validés à l'unanimité

*COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Section de Fonctionnement : Dépenses : 96 979.04 €

Recettes : 120 282.18 €

Résultat reporté N-1 : 0.00 €

Excédent : 23 303.14 €

Section d'investissement : Dépenses : 86 476.33 €

Recettes : 98 938.53 €

Résultat reporté N-1 : - 31 560.97 €

Déficit : - 19 098.77 €

Vote : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, 12 voix pour : Validé à l'unanimité

* AFFECTATION DU RESULTAT SUR BP 2024 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

- Recettes de fonctionnement, « 002 – Excédent antérieur reporté » : 4 204.37 €
- Recette d'investissement : « 1068 : Excédent de fonctionnement » : 19 098.77

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

*** BUDGET 2024 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)**

Section d'Exploitation : 135 500.13 €
Section d'Investissement : 133 857.20 €

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

*** COMPTE DE GESTION 2023 – M14 (BUDGET COMMUNAL)**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	755 067.50€	320 925.98€
Recettes	875 742.26€	540 695.17€
Résultats reportés N-1	171 171.15€	-374 478.72€
Résultats de clôture	291 845.91€	-154 709.53€

Vote : 13 voix pour : COMPTE DE GESTION 2023 – M14 (BUDGET COMMUNAL) validé à l'unanimité

*** COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – M14 (BUDGET COMMUNAL)**

Section de Fonctionnement : Dépenses : 755 067.50 €

Recettes : 875 742.26 €

Résultat reporté N-1 : 171 171.15 €

Excédent : 291 845.91 €

Section d'investissement : Dépenses : 320 925.98 €

Recettes : 540 695.17 €

Résultat reporté N-1 : - 374 478.72 €

Déficit : - 154 709.53 €

Vote : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, 12 voix pour : Validé à l'unanimité

*** AFFECTATION DU RESULTAT SUR BP 2024 (BUDGET COMMUNAL)**

- Recettes de fonctionnement, « 002 – Excédent antérieur reporté » : 137 136.38 €
- Recettes d'investissement, « 1068 – Excédent de fonctionnement » : 154 709.53 €

Vote : 13 voix pour : validée à l'unanimité

*** VOTE DU BUDGET AVEC TAUX D'IMPOSITION 2024**

Les taux d'imposition communaux resteront inchangés pour l'année 2024, ils se présentent comme suit :

- taxe d'habitation : 13.86 %
- taxe foncière (bâti) : 31.58 %
- taxe foncière (non bâti) : 66.14 %

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

Pour information augmentation de 0.5% de la taxe des ordures ménagères pour 2024

*** FINANCES – NOMENCLATURE M57 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipements versées.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. A compter du 1er janvier 2024, l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées au chapitre 204 commencera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine

Comptes	Immobilisations incorporelles	Durée
2041511	Subvention d'équipement versées Bien mobiliers, matériels ou études	5 ans
2041512	Subvention d'équipement versées Bâtiments ou installations	15 ans
2041513	Subvention d'équipement versées Infrastructures d'intérêt national	30 ans

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

*** FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Vote : 13 voix pour : validée à l'unanimité

*** BUDGET 2024 – M57 (BUDGET COMMUNAL)**

Le budget M57 – 2024 est proposé par Monsieur le Maire sans augmentation des taux il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement : 962 359.65 €

Section d'Investissement : 2 225 102.40 €

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

*** MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE B 1646**

Suite à la promesse d'achat entre M ROUSSILLON et M SOUCHET pour une partie de la parcelle nouvellement cadastrée B 1646 (anciennement B 980), il a été demandé aux promettants de constituer une servitude de passage de canalisation d'eau pluviale sur la propriété en cours d'acquisition selon les modalités ci-après :

Mise en place d'un regard recueillant les eaux pluviales captées en amont depuis la voie communale du Mouton. Ce regard inclura un dispositif de filtrage permettant aux promettants d'utiliser le trop

plein d'eau pour l'irrigation de leurs cultures. Depuis le regard, une conduite sera enterrée (à une profondeur comprise entre 0.8m et 1m) et longera la bordure sud de la parcelle, jusqu'à la parcelle B n° 544.

De plus cette servitude devra être prolongée jusqu'au chemin du Mouton.

Les travaux et l'entretien de cet ouvrage, ainsi que la remise en état du terrain impacté par les travaux, seront intégralement à la charge de la commune de Bonnefamille.

Le coût de la constitution de la servitude dans l'acte notarié à intervenir sera pris en charge par la commune de Bonnefamille.

Vote : 13 voix pour : validée à l'unanimité

*** CREATION/SUPPRESSION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent Lauriane Clavel, inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Proposition de la création de :

- D'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Par ailleurs il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- D'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

***PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE – MANDAT AU CDG38**

Le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Vote : 13 voix pour : Mandat au CDG38 validé à l'unanimité

*** REVISION DU PLU - ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLU**

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 27 février 2015

Arrivant à la fin de la procédure de celui-ci il est demandé au conseil :

- D'arrêter le bilan de la concertation tel qu'il a pu être présenté précédemment
- D'arrêter le projet de PLU

- Précise sur le projet sera communiqué pour avis à la mission régionale de l'autorité environnementale et aux personnes publiques associées.

Pour info le SCOT sera révisé en 2026.

Vote : 13 voix pour : validé à l'unanimité

***DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE A TE38 POUR TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE – PROGRAMME ISERENOV :**

Cette demande concerne les travaux de rénovation de la Mairie.

Le TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère.

IL propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti.

Celui-ci peut permettre de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux, plafonné à 48 000€/an/collectivité en contre partie de la cession des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) à TE38. Il pourra éventuellement contrôler la mise en œuvre des travaux.

Vote : 13 voix pour : validée à l'unanimité.

***Démission de Laura Solnon :**

Madame Laure Solnon a présenté par courrier sa démission de son poste de conseillère municipale. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Emile MAITRE se trouvant immédiatement à la suite sur la liste majoritaire, elle est appelée à remplacer Laura SOLNON au sein du conseil municipal avec la fonction de conseiller municipal.

Vote : 13 voix pour : validée à l'unanimité

***DIVERS :**

- Mise en place d'un click and collect par les services de la poste vers l'entrée du parking près du tourniquet et le portail d'accès au stade. Offres de livraison proposées : Amazon collissimo, Décathlon, Free, Zara, Cdiscount, Vinted ...

- Réception d'un courrier de la commune de Roche demandant une subvention pour le Comice agricole. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

- Règlement de publicité sur la commune : RLP (Règlement Local de la Publicité). La communauté de commune peut prendre la compétence pour les communes qui ne souhaitent pas s'en occuper. Alain Huber va lire le dossier et nous en reparlerons. Sont exclus de cette réglementation les publicités présentes sur les routes départementales gérées directement par le conseil départemental.

- M le Maire a reçu un courrier du Sou des Ecoles pour remercier la municipalité et le personnel communal de l'aide apportée lors de l'organisation du carnaval.

- Pour information les élèves vont dessiner une fresque sur des panneaux qui seront installés sur le mur longeant la route des Etangs. Une inauguration est prévue le 29 juin 2024 lors de la fête de l'école. Les enfants seront aidés par un artiste peintre.

Nettoyage de printemps : environ 70 personnes ont participé dont beaucoup d'enfants.

M le Maire va faire le point sur les sommes réellement utilisées avec Cuture +

-RAPPEL :

Elections Européennes le 09/06/2024 de 8h à 18h. Un planning sera élaboré lors du prochain conseil municipal

08/05/2024 : Commémoration

24/08/2024 : Commémoration des 80 ans de la libération du canton. Défilé militaire et fanfare.

Emile Maitre se verra attribué différentes délégations lors du prochain conseil :

Il sera conseiller délégué à la voirie et signalétique, communication et mobilité à la communauté de commune, bâtiments et sera un soutien à Lionel Fiegel au sujet des stations de traitements de la commune.

M le Maire en profite pour faire un rappel de la charge de l' élu local.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 6 mai 2024.

Séance levée à 22h15

SIGNATURES

QUEMIN ANDRE	HUBER ALAIN	CHEVALLIER Irène	FIEGEL LIONEL
VERNAY JULIE	MICOUD GERARD	CAMU THIERRY	TOLLY ROSE-ANGE
PRACH MARIE-CLAIRE	VERNAY MARTINE	BASCOP VALERIE	BONNARDEL LAURENE
BURY NICOLAS	WILLEM AURELIEN	SOLNON LAURA	